

PASSEPORT

MINEUR

PERSONNE MINEURE : présence de l'enfant OBLIGATOIRE accompagné du représentant légal – validité : 5 ans

- Ancien passeport (obligatoire pour tout renouvellement)
ou
- Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans
- 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1^{ère} demande
- Livret de famille
- 1 photo d'identité, sans lunettes, de moins de 6 mois
- Carte Nationale d'Identité ou passeport du représentant légal
- Si perte ou vol : déclaration de perte en mairie ou déclaration de vol en gendarmerie ou commissariat
- Filiation à renseigner : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents

Timbres fiscaux :

- Moins de 15 ans : 17 € Plus de 15 ans : 42 €
- Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an : facture d'eau, d'électricité, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, taxe d'habitation

Si mineur en garde alternée,

Les deux adresses doivent obligatoirement figurer sur le tire :

- Soit le justificatif de domicile de chacun des parents + le jugement
- Soit le justificatif de domicile de chacun des parents + la convention + l'identité des deux parents
 - Jugement de divorce ou de séparation

DEMARCHES CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT

Pré-demande en ligne sur : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Prise de rendez-vous en Mairie de :

- Josselin : 02.97.22.24.17 – Locminé : 02.9760.00.37
- Malestroit : 02.97.75.11.75 – Saint Avé : 02.97.60.70.70
- Sérent : 02.97.75.93.57 – Vannes : 02.97.01.60.00

CARTE D'IDENTITE

PERSONNE MAJEURE : présence OBLIGATOIRE de l'intéressé – validité : 15 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité
- 1 **original** de justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (facture électricité, téléphone, déclaration de revenus...) au nom du demandeur

Si vous êtes hébergé/joinde pour l'hébergeant :

Un justificatif d'identité (CNI)

Une attestation d'hébergement sur l'honneur (préciser depuis quand la personne est hébergée)

Original de justificatif de domicile à son nom (datant de moins de 6 mois)

- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) et au format réglementaire (35X45mm)
- Etat civil des parents : dates et lieux de naissance à connaître (pas de justificatif à fournir)
- Justificatif de nationalité française
- Déclaration de perte ou de vol
- Timbres fiscaux à 25 € en cas de perte ou de vol
- Taille
- Un extrait d'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance (si pas possibilité de fournir CNI ou passeport périmés depuis moins de 2 ans)

CARTE D'IDENTITE

PERSONNE MINEURE : présence de l'enfant OBLIGATOIRE accompagné du représentant légal – validité 10 ans

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité
- **1 original** de justificatif de domicile des parents datant de moins de 6 mois (facture électricité, téléphone, déclaration de revenus...)
- Carte Nationale d'identité ou passeport du représentant légal
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) et au format réglementaire (35X45mm)
- Un extrait d'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance (si pas possibilité de fournir CNI ou passeport périmés depuis moins de 2 ans)
- Déclaration de perte ou de vol
- Timbres fiscaux à 25 euros en cas de perte ou de vol
- Justificatif de nationalité française
- Taille

PASSEPORT

PERSONNE MAJEURE : présence OBLIGATOIRE de l'intéressé – validité : 10 ans

- Ancien passeport (obligatoire pour tout renouvellement)
ou
- **Carte Nationale d'Identité** en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans
ou
- **1 copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois si 1^{ère} demande
- **Si perte ou vol : déclaration de perte en mairie ou déclaration de vol en gendarmerie ou commissariat**
- **Filiation à renseigner** : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents
- **1 photo d'identité, sans lunettes, de moins de 12 mois**
- **Timbres fiscaux : 86 €**
- **Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé de moins d'un an** : facture d'eau, d'électricité, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, taxe d'habitation

Si résidence chez un tiers et jeune + de 18 ans (stable + mois) :

- **Attestation sur l'honneur de l'hébergeant**
- **Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant**
- **Pièce d'identité de l'hébergement**

CAS PARTICULIERS :

- **Mariage/veuvage** : extrait d'acte de mariage ou de décès
- **Personne divorcée souhaitant garder le nom de l'ex-époux** : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage.

